

Livret d'accueil

Patients pris en charge en hospitalisation de jour

Ce livret vous accompagnera
dans la préparation de votre hospitalisation



direction@ch-lequesnoy.fr



03 27 14 86 14



90 rue du 8 mai 1945,
59530 Le Quesnoy



www.ch-lequesnoy.fr



Centre Hospitalier Le Quesnoy



Centre Hospitalier Le Quesnoy

Édition 2026



Centre hospitalier
Le Quesnoy

Sommaire

Mot de bienvenue	4
Présentation de l'hôpital de jour	
Les programmes de prise en charge	
Les formalités administratives	
Les règles de vie et consignes	
Présentation des Hôpitaux de jour	6
Hôpital Léon SCHWARTZENBERG	
Hôpital de jour de Nutrition	6
Hôpital de jour d'Insuffisance cardiaque	7
Hôpital de jour et de semaine de Diabétologie	8
Hôpital de jour de Médecine polyvalente	11
Hôpital de jour de Réadaptation respiratoire	12
Centre Gériatrique Dr Michel COPROS	
Hôpital de jour gériatrique d'Évaluation diagnostique et/ou thérapeutique	13
Hôpital de jour gériatrique de Réhabilitation	15
Pavillon Laurent THIRIONET	
Hôpital de jour de Rééducation et réadaptation fonctionnelle	19
Hôpital de jour de Réadaptation polyvalente à orientation cardiologique	21
Repères et informations utiles	23
Hygiène et prévention	24
Les médicaments	25
Vos droits et devoirs	26
Les chartes	29



Les Hôpitaux de jour du Centre Hospitalier

Bienvenue



Madame, Monsieur,

Vous êtes accueilli(e) dans l'un de nos hôpitaux de jour.

Ce livret a pour objectif de vous informer, de vous rassurer et de vous guider tout au long de votre prise en charge.

Nos équipes sont mobilisées pour vous offrir des soins de qualité, personnalisés et coordonnés.

Fabien PETIT, Directeur

L'hôpital de jour

L'hôpital de jour s'adresse aux patients dont l'état de santé nécessite une évaluation et un accompagnement spécifiques, en raison d'une ou plusieurs pathologies ou à la suite d'une intervention chirurgicale, pouvant avoir un impact sur leur autonomie.

Il permet une prise en charge médicale, paramédicale et éducative sans hospitalisation complète, sur une demi-journée, une journée entière ou plusieurs journées selon vos besoins.

Vous rentrez à votre domicile le soir (sauf indication contraire).

Une prise en charge coordonnée est assurée par une équipe pluridisciplinaire de médecins et de professionnels paramédicaux dans les domaines médicaux, thérapeutiques et éducatifs.

Le Centre Hospitalier du Quesnoy propose des programmes conçus pour vous accompagner dans votre parcours de soins, avec des activités et des suivis personnalisés.

Les jours d'ouverture sont spécifiques par programme.

La décision d'intégrer un programme relève du ou des médecin(s) référent(s) des programmes.

Les programmes proposés

Hôpital Léon SCHWARTZENBERG

Hôpital de jour de **Nutrition**

Hôpital de jour d'**Insuffisance cardiaque**

Hôpital de jour de **Diabétologie**

Hôpital de jour de **Réadaptation respiratoire**

Hôpital de jour de **Médecine polyvalente**

Centre Gériatrique Dr Michel COPROS

Hôpital de jour gériatrique d'**évaluation diagnostique et/ou thérapeutique**

Hôpital de jour gériatrique de **Réhabilitation**

Pavillon Laurent THIRIONET

Hôpital de jour de **Rééducation et réadaptation fonctionnelle**

Hôpital de jour de **Réadaptation polyvalente à orientation cardiologique**

Les Hôpitaux de jour



Que devez-vous apporter ?

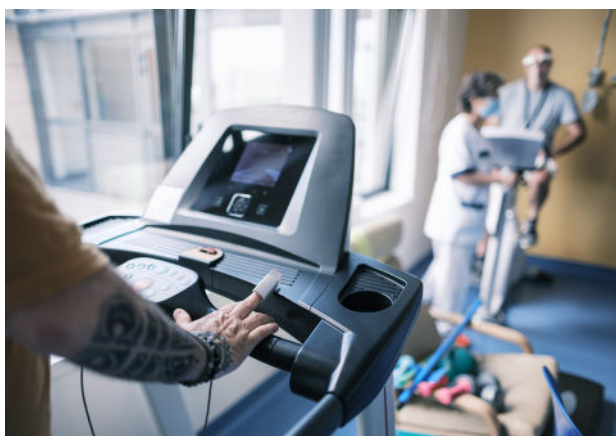
- Carte Vitale et attestation de mutuelle
- Pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- Tout document justifiant l'ouverture de vos droits (attestation maladie de longue durée, attestation CSS, AME, etc.)
- Les résultats d'examen récents (carnet de santé, analyses, radiographies, etc.)
- Les dernières ordonnances de médicaments
- Les médicaments de la journée, à remettre à l'infirmier(ère), si l'heure de prise survient au cours de la période de prise en charge en Hôpital de jour
- Effets personnels et aides techniques (lunettes, appareil auditif, canne, déambulateur, ...)

Les règles de vie et consignes

- Respect des horaires
- Téléphone portable en mode silencieux
- Respect des autres patients et du personnel
- Informer l'équipe en cas d'absence ou de retard

Dans le cadre de certains programmes, des casiers sécurisés, ou des vestiaires équipés de dispositifs de rangement sécurisés, sont mis à la disposition des patients.

Le Centre hospitalier ne saurait être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.





Hôpital de jour de Nutrition

Le programme s'adresse aux patients âgés de plus de 18 ans présentant une obésité définie par un indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 30.

Il propose une évaluation initiale multidisciplinaire comprenant un bilan médical, diététique, psychologique et de l'activité physique adaptée. Cette prise en charge globale permet d'analyser les habitudes de vie, le comportement alimentaire, l'état de santé général et les éventuelles complications, afin d'établir un bilan pluridisciplinaire complet.

À l'issue de cette évaluation, une prise en charge personnalisée et adaptée au patient peut être proposée.

Les patients sont adressés par un médecin traitant ou spécialiste, par un service d'hospitalisation, ou suite à une consultation.

Intervenants

Médecin Nutritionniste, Infirmier(ère) en Éducation Thérapeutique du Patient, Diététicien(ne)s, Psychologue, Enseignant(e) en Activité Physique Adaptée.

Le parcours patient

- Accueil par l'infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient
- Entretiens individuels avec les différents professionnels de santé du programme
- Bilan avec le médecin nutritionniste afin de proposer une prise en charge adaptée à la situation

Hospitalisation d'une demi journée
2^{ème} étage de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG,
aile « Hospitalisation de jour et de semaine »

Contacts

Secrétariat de Médecine Polyvalente : 03 27 14 86 77
ou 03 27 14 91 97 - Secr.medpol@ch-lequesnoy.fr

Cadre de santé, Louise CRION

Infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient : 03 24 14 86 68

Référent du programme : Dr Linda TAFUKT



Hôpital de jour d'Insuffisance cardiaque

Ce programme s'adresse aux patients ayant été hospitalisés pour insuffisance cardiaque au sein des services de Médecine Polyvalente et de Court Séjour Gériatrique.

Il propose une prise en charge globale visant à réévaluer la maladie, à ajuster les traitements et à surveiller l'évolution de l'état cardiaque.

Un suivi précoce et coordonné est mis en place après la sortie d'hospitalisation afin d'accompagner le patient dans la continuité des soins et de prévenir les décompensations.

Le programme intègre également une éducation thérapeutique adaptée, permettant au patient de mieux comprendre sa pathologie, de reconnaître les signes d'alerte et d'adopter les comportements nécessaires pour limiter le risque de ré-hospitalisation.

L'hôpital de jour accueille uniquement les patients sur convocation après une première hospitalisation en médecine polyvalente ou en court séjour gériatrique.

Les admissions directes depuis l'extérieur ne sont pas proposées.

Intervenants

Médecins Cardiologues, Infirmier(ère) en Éducation Thérapeutique du Patient, Diététicien(ne), Enseignant(e) en Activité Physique Adaptée.

Le parcours patient

- Accueil par l'infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient
- Recueil des paramètres de surveillance de l'insuffisance cardiaque
- Réalisation d'examens si nécessaire (ECG, échographie cardiaque...)
- Entretien éducatif individuel « L'insuffisance cardiaque : qu'est-ce que c'est ? »
- Atelier collectif « L'importance de l'alimentation et de l'activité physique »
- Bilan médical avec un médecin cardiologue

Hospitalisation d'une demi journée
2^{ème} étage de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG,
aile « Hospitalisation de jour et de semaine »

Contacts

Secrétariat de Médecine Polyvalente : 03 27 14 86 77
ou 03 27 14 91 97 - Secr.medpol@ch-lequesnoy.fr

Cadre de santé, Louise CRION

Infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient : 03 24 14 86 68

Référents du programme : Dr Sylvie TONDEUX, Dr Chafik ZAANOUNI



Hôpital de jour de diabétologie

Les programmes de l'Hôpital de jour de diabétologie s'adressent aux **personnes atteintes de diabète nécessitant un suivi médical et éducatif renforcé**. Ils permettent d'assurer une prise en charge globale du diabète, incluant l'évaluation de la maladie, des traitements et du contrôle glycémique, ainsi qu'un dépistage des éventuelles complications.

L'accompagnement proposé vise à améliorer l'équilibre du diabète, à renforcer les connaissances et les compétences du patient dans la gestion de sa maladie au quotidien, et à prévenir les ré-hospitalisations.

Les patients sont adressés par un médecin traitant ou spécialiste, par un service d'hospitalisation, ou suite à une consultation.

Intervenants

Diabétologue, Infirmier(ère) en Éducation Thérapeutique du Patient, Diététicien(ne)s, Pharmacien(ne)s, enseignant(e) en Activité Physique Adaptée, Psychologue, Patients experts

Bilan de suivi - Complications

Ce programme concerne les patients dont le diabète vient d'être diagnostiqué, ceux présentant un diabète déséquilibré, des complications liées à la maladie, ou bénéficiant d'un suivi insuffisant.

Le parcours patient

- Accueil par l'infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient
- Recueil des paramètres vitaux
- Réalisation d'examens si nécessaire : ECG, index de pression systolique (IPS), recherche d'hypotension orthostatique, test au monofilament, scanner, consultation de cardiologie avec échographie cardiaque, consultation d'ophtalmologie avec fond d'œil...
- Entretiens individuels avec les professionnels de santé du programme
- Bilan médical avec un diabétologue

Hospitalisation d'une journée
2^{ème} étage de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG,
aile « Hospitalisation de jour et de semaine »



Hôpital de jour de diabétologie

Éducation Thérapeutique : Dispositif de surveillance continue du glucose

- Accompagner le patient dans l'apprentissage de l'utilisation du capteur de surveillance du glucose (pose du capteur, lecture des résultats, fréquence des scans, paramétrage des alertes et conduite à tenir en cas de difficulté) ;
- Apporter des conseils adaptés concernant l'alimentation dans le cadre du diabète ;
- Assurer le suivi des patients diabétiques et adapter la prise en charge en fonction de leur situation et de leurs besoins.

Le parcours patient

- Accueil par l'infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient
- Atelier collectif « Vivre avec mon capteur de surveillance du glucose »
- Atelier collectif « L'alimentation équilibrée »
- Entretien Individuel avec le Diabétologue

Hospitalisation d'une demi journée

2^{ème} étage de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG, aile « Hospitalisation de jour et de semaine »

Hôpital de semaine de diabétologie

Stage d'Éducation Thérapeutique du Patient COMET « Cœur Obésité Métabolisme Éducation Thérapeutique »

Ce programme s'adresse aux personnes âgées de 30 ans et plus, présentant un diabète le plus souvent multi compliqué, déséquilibré et ou présentant un syndrome métabolique nécessitant une prise en charge médicale et éducative.

Le parcours patient

1. Une hospitalisation de jour (HDJ) de pré-admission (demi-journée)

Cette première venue permet de :

- **Réaliser un bilan éducatif partagé**

Un temps d'échange est organisé afin d'identifier les besoins, les attentes, le mode de vie et les ressources. Cela permet de mieux comprendre la situation et d'adapter l'accompagnement.

- **Définir un programme personnalisé**

À partir de ce bilan, un programme d'éducation thérapeutique est construit avec le patient.

Il permet de déterminer les connaissances et les compétences à acquérir, de prioriser les apprentissages et de proposer un parcours éducatif adapté à la situation.

Hôpital de semaine de diabétologie

- **Effectuer une conciliation médicamenteuse avec le pharmacien**

Cet entretien permet de faire le point sur les traitements, d'évaluer la manière dont ils sont gérés à domicile et d'échanger sur leur bonne prise.

2. Un stage de 5 jours en hospitalisation

Ce stage comprend :

- des ateliers d'échanges en petit groupe ;
- des séances de reprise d'activité physique adaptée : balnéothérapie, marche, gymnastique douce... ;
- des ateliers de cuisine : diététique et buffet thérapeutique ;
- des examens et consultations, en fonction de l'état de santé.

Durant ce stage, vous rencontrerez les professionnels de santé du programme et vous pourrez également échanger avec des patients experts, vivant avec la même maladie, afin de partager des expériences et des conseils.

3. Une consultation de suivi

Une consultation est programmée après le stage afin de faire le bilan du programme, d'évaluer les acquis et d'adapter si nécessaire votre suivi.

2^{ème} étage de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG, aile « Hospitalisation de jour et de semaine »

Pensez à apporter votre carnet de surveillance de glycémie et votre lecteur de glycémie.

Contacts

Secrétariat de Médecine Polyvalente : 03 27 14 86 77

ou 03 27 14 91 97 - Secr.medpol@ch-lequesnoy.fr

Cadre de santé, Louise CRION

Infirmière en Éducation Thérapeutique du Patient : 03 24 14 86 68

Référent des programmes : Dr Loan N'GUYEN



Hôpital de jour de médecine polyvalente

L'hospitalisation de jour permet la prise en charge de patients nécessitant des actes diagnostiques et/ou thérapeutiques qui ne peuvent être réalisés en ville, sans pour autant justifier une hospitalisation complète.

Elle s'adresse notamment à :

- des patients nécessitant **une supplémentation en fer** par voie intraveineuse (en cas d'intolérance ou d'inefficacité du traitement oral, d'insuffisance cardiaque et/ou rénale, ou après une chirurgie bariatrique) ;
- des patients devant bénéficier de **saignées thérapeutiques** dans le cadre d'une hémochromatose ou de polyglobulies ;
- des patients nécessitant une **réévaluation de plaies chroniques complexes** ;
- des patients devant réaliser des **actes diagnostiques invasifs** (ponctions, biopsies) nécessitant une surveillance médicale minimale.

Les patients sont adressés par un médecin traitant ou spécialiste, par un service d'hospitalisation, ou suite à une consultation.

Intervenants

Selon les situations, Médecins internistes, polyvalents ou spécialiste en plaies et cicatrisation, Infirmier(ère)s, Diététicien(ne), Kinésithérapeute

Soins et actes réalisés

- Cures IV de fer ;
- Saignées thérapeutiques ;
- Pansements complexes ;
- Ponctions pleurales, d'ascite, myélogrammes ;
- Biopsies cutanées et des glandes salivaires accessoires.

2^{ème} étage de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG,
aile « Hospitalisation de jour et de semaine »

Contacts

Secrétariat de Médecine Polyvalente : 03 27 14 86 77
ou 03 27 14 91 97 - Secr.medpol@ch-lequesnoy.fr

Cadre de santé, Louise CRION

Référents du programme : Dr Lionel DUQUESNE, Dr Nicoleta MARDARE



Hôpital de jour de Réadaptation respiratoire

Le programme est un ensemble de soins personnalisés dispensés aux patients atteints d'une maladie respiratoire chronique par une équipe transdisciplinaire. Il a pour objectifs de réduire les symptômes, d'optimiser les conditions physiques et psychosociales, de diminuer les coûts de la santé.

L'éducation thérapeutique, c'est comprendre sa maladie et ses traitements, mieux se traiter et adapter des comportements favorables à sa santé et à son projet de vie, par un accompagnement individuel.

Les patients sont adressés sur présentation d'une demande médicale attestant de la nécessité du traitement hospitalier avec les renseignements utiles pour le diagnostic et le traitement.

Les demandes d'hospitalisation en vue d'un programme de Réadaptation Respiratoire se font par le médecin pneumologue référent, le chirurgien ou le médecin traitant.

Intervenants

Médecins, Pneumologues, Infirmier(ère)s, Aides-soignant(e)s, Kinésithérapeutes, Ergothérapeute, Enseignant(e)s en Activité Physique Adaptée, Diététicien(ne), Psychologue, Assistant(e) Social(e).

Le parcours patient

Toute hospitalisation est précédée d'une consultation de pré-admission pour évaluer les capacités du patient à l'effort et éliminer toute contre-indication.

Le maintien d'une activité physique améliore la qualité de vie des insuffisants respiratoires chroniques. L'activité physique reste le principe de base du traitement et s'intègre dans un programme de prise en charge globale comportant un volet éducatif et une approche psycho-sociale.

Les ateliers suivants sont proposés :

Balnéothérapie, réentraînement à l'effort (vélo ou tapis de marche), éducation thérapeutique dont la maîtrise du souffle, la gestion des traitements, le sevrage tabagique et la diététique, ergothérapie, relaxation, marche nordique, gymnastique, musculation, pilates, Tai Chi.

Le programme est adapté en intensité et en durée en fonction des capacités du patient.

Votre venue

Le repas est servi en salle à manger dans le service de réadaptation respiratoire. Les patients apportent leur traitement habituel pour la prise du déjeuner.

Rez-de-chaussée de l'Hôpital Léon SCHWARTZENBERG
Service de Réadaptation respiratoire, du lundi au vendredi pendant quatre semaines

Contacts

Secrétariat du service de réadaptation respiratoire : 03 27 14 91 84

Cadre de santé, Catherine CLERSY

Référent du programme : Dr Fabienne RADENNE, Médecin Pneumologue



Hôpital de jour gériatrique d'évaluation diagnostique et/ou thérapeutique

Bilan Mémoire, de chutes, plaies chroniques complexes.

L'Hôpital de Jour d'évaluation diagnostique est une structure de soins de court séjour intégrée à la filière gériatrique. Il se situe à l'interface entre la médecine de ville et la médecine hospitalière.

Ce service constitue un lieu de prévention, de diagnostic et d'évaluation dédié aux personnes âgées sur le territoire.

L'Hôpital de Jour gériatrique a pour missions de :

- Réaliser une **évaluation gérontologique** médico-psycho-sociale à la demande du médecin traitant, afin de proposer une stratégie de prise en charge adaptée aux besoins du patient ;
- Assurer la **coordination des soins** autour du patient, en lien avec les différents acteurs impliqués dans la prise en charge ambulatoire (CLIC, centres médico-psychologiques, SAD...), les professionnels de santé libéraux et, si nécessaire, les structures d'accueil de jour ;
- **Contribuer à l'organisation et au maintien du soutien à domicile**, dans l'objectif de favoriser l'autonomie et la qualité de vie du patient.

Intervenants

Médecins Gériatres, Infirmier(ère)s, Infirmier(ère) en Pratique Avancée, Kinésithérapeutes, Ergothérapeute, Psychologues, diététicien(ne), Enseignant(e) en activité physique adapté, Aide-Soignant(e), Assistant(e) social(e)

Le parcours patient

Bilan mémoire et bilan de chute

Dans le cadre de l'Hôpital de Jour dédié au diagnostic des troubles de la mémoire et au risque de chute, une prise en charge pluridisciplinaire est proposée aux patients présentant une plainte de mémoire ou un risque élevé de chute.

Cette prise en charge repose sur une évaluation gériatrique standardisée, comprenant notamment :

- une évaluation de l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne ;
- une évaluation de l'humeur ;
- une évaluation de l'état nutritionnel ;
- une évaluation des fonctions cognitives (mémoire, attention, raisonnement) ;
- une évaluation des capacités motrices et de l'équilibre.

Ces bilans permettent de proposer une prise en charge adaptée aux besoins du patient.

Hôpital de jour gériatrique d'évaluation diagnostique et/ou thérapeutique

Le parcours patient

Prise en charge des plaies chroniques complexes

Dans certaines situations, les patients présentant des plaies chroniques ou complexes peuvent être accueillis en Hôpital de Jour afin de bénéficier de soins spécifiques, tels que :

- la mise en place d'une électrothérapie ;
- la mise en place d'une thérapie par pression négative ;
- la prise en charge de la douleur, notamment grâce à l'utilisation du MEOPA (mélange équimolaire d'oxygène et de protoxyde d'azote).

Hospitalisation d'une journée
Rez-de-chaussée du Centre Gériatrique Dr Michel COPROS

Le jour de votre venue

Vous serez accueilli par un(e) Infirmier(ère) après être passé au bureau des admissions.

Durant votre séjour, l'activité des professionnels est organisée de façon coordonnée en tenant compte de vos besoins, capacités et de votre projet de soins personnalisé.

Le repas est servi en salle à manger dans le service.

Veuillez apporter votre traitement habituel pour la prise du déjeuner.

Les médecins gériatres

Dr Denis LEFEBVRE, Dr Rachèle CIUPA, Dr Annabelle SIMON, Dr Arcade NKURUNZIZA, Dr François GAIDA et Dr Vianney BUKURU.

Contacts

Secrétariat médical du Centre Gériatrique : 03.27.14.92.55

Infirmier(ère)s : 03.27.14.86.91

Cadre de santé, Jennifer RICHARD



Hôpital de jour gériatrique de Réhabilitation

Programme de Réhabilitation cognitive : MÉMO

Programme de Réhabilitation fonctionnelle et d'Éducation thérapeutique à destination des patients âgés chuteurs : ACROBATE

L'Hôpital de Jour gériatrique de Réhabilitation propose un programme de réadaptation destiné aux personnes âgées. Il fait partie intégrante du parcours de soins en gériatrie et constitue une étape importante pour accompagner les patients dans le maintien de leur autonomie.

La prise en charge vise à prévenir ou à réduire les conséquences du vieillissement, qu'elles soient physiques, fonctionnelles, cognitives, psychologiques ou sociales.

L'objectif est d'aider le patient à :

- retrouver ou maintenir ses capacités fonctionnelles ;
- mieux comprendre sa maladie et ses traitements ;
- acquérir des conseils et des compétences pour la vie quotidienne ;
- favoriser le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles.

Les activités et les méthodes proposées sont adaptées aux capacités physiques, psychologiques et cognitives de chaque patient, ainsi qu'à ses besoins et à sa motivation.

Les patients sont adressés :

- **par un médecin gériatre, qui évalue la pertinence de la prise en charge et adresse la demande au médecin référent du programme pour validation ;**
- **à l'issue d'une consultation spécialisée et/ou d'un Hôpital de Jour diagnostique, permettant de réaliser une première évaluation médicale globale.**

À partir de cette évaluation, un projet de soins personnalisé est élaboré. Celui-ci est présenté et discuté avec le patient et, si nécessaire, avec sa famille lors de la consultation de suivi.

Rez-de-chaussée du Centre Gériatrique Dr Michel COPROS

Votre aidant principal est associé à l'élaboration du projet thérapeutique. Il peut participer à une ou plusieurs séances du programme s'il le souhaite.

Intervenants

Médecins Gériatres, Cadre De Santé, Infirmier(ère), Infirmier(ère) en Pratique Avancée, Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Psychologues, Diététicien(ne), Enseignant(e) en Activité Physique Adaptée, Pharmacien(ne), Socio-esthéticien(ne), Aide-soignant(e).

Hôpital de jour gériatrique de Réhabilitation

Programme de réhabilitation cognitive : MÉMO Mémoire | Émotions | Mouvements | Organisation

Le programme MEMO s'adresse aux personnes présentant **une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée déjà diagnostiquée**, avec des troubles cognitifs légers à modérés.

Le programme MEMO a pour objectifs de :

- stimuler les capacités cognitives et sensorielles ;
- accompagner les personnes présentant des troubles de la mémoire ;
- préserver l'autonomie dans la vie quotidienne et favoriser le maintien à domicile ;
- entretenir la condition physique ;
- identifier, comprendre et mieux gérer ses émotions ;
- proposer un accompagnement et un soutien psychologique.

Pour participer au programme, il est nécessaire de pouvoir se déplacer de manière autonome, avec ou sans aide technique (marche ou fauteuil roulant).

Le parcours patient

Avant de débiter le programme, vous serez accueilli lors d'un Hôpital de Jour d'inclusion d'une demi-journée.

Cette rencontre permet de :

- mieux connaître vos habitudes de vie et votre situation personnelle et familiale ;
- recueillir vos antécédents médicaux ;
- évaluer l'impact de la maladie sur votre vie quotidienne ;
- évaluer vos capacités physiques ;
- définir avec vous des objectifs de soins personnalisés.

Après cette première étape, vous participerez à un **parcours collectif d'une demi-journée par semaine pendant 9 semaines**.

Différents ateliers d'éducation et de prévention vous seront proposés, autour de thèmes tels que la stimulation cognitive, les stratégies d'adaptation et d'organisation dans la vie quotidienne, l'alimentation, les traitements, l'apprentissage du relever de sol en cas de chute, la gestion des émotions et le renforcement de l'estime de soi, l'activité physique adaptée.

Bilan de suivi

À l'issue du programme, vous serez revu lors d'un Hôpital de Jour de suivi d'une demi-journée, environ deux mois plus tard.

Ce bilan permettra de faire le point sur les acquis et d'évaluer les objectifs fixés au début du programme.

Contacts

Secrétariat du Centre Gériatrique : 03 27 14 92 55

Cadre de santé, Jennifer RICHARD

Référent du programme : Dr Annabelle SIMON



Hôpital de jour gériatrique de Réhabilitation

Programme de Réhabilitation fonctionnelle et d'Éducation thérapeutique à destination des patients âgés chuteurs : ACROBATE

Alimentation | Chaussage | Relever de sol | Ostéoporose | Bien-être
| Activité Physique | Traitement | Environnement | Émotions

Prévention des chutes chez la personne âgée

Le programme s'adresse aux **personnes âgées présentant un risque élevé de chute**, avec des capacités cognitives permettant la participation aux ateliers proposés et vise à :

- prévenir les chutes et leurs conséquences en identifiant les facteurs de risque ;
- préserver l'autonomie et favoriser le maintien à domicile ;
- comprendre et gérer les appréhensions liées aux chutes, afin de retrouver confiance en soi ;
- améliorer la qualité de vie ;
- entretenir la condition physique ;
- maintenir et favoriser les liens sociaux.

Le jour de votre venue

Avant de débuter le programme, vous serez accueilli lors d'un Hôpital de Jour d'inclusion d'une demi-journée.

Cette rencontre permet de :

- recueillir vos habitudes de vie, vos informations personnelles et familiales ainsi que vos antécédents médicaux ;
- évaluer l'impact de vos difficultés sur votre vie quotidienne ;
- réaliser une évaluation ciblée de l'équilibre, de la marche et des facteurs de risque de chute et de fracture ;
- effectuer un bilan nutritionnel ;
- définir avec vous des objectifs personnalisés dans le cadre de votre projet de soins.

Le parcours patient

Un parcours collectif de deux demi-journées par semaine pendant 5 semaines comprenant des ateliers d'éducation et de prévention autour de différents thèmes :

L'aménagement du domicile pour limiter les risques de chute, l'ostéoporose, l'alimentation, les traitements, les techniques pour se relever du sol en cas de chute, le choix des chaussures adaptées, la gestion des émotions et des appréhensions, l'activité physique adaptée.



Hôpital de jour gériatrique de Réhabilitation

Programme de Réhabilitation fonctionnelle et d'Éducation thérapeutique à destination des patients âgés chuteurs : ACROBATE

Alimentation | Chaussage | Relever de sol | Ostéoporose | Bien-être
| Activité Physique | Traitement | Environnement | Émotions

Prévention des chutes chez la personne âgée

Bilan de suivi

À l'issue du programme, vous serez revu lors d'un Hôpital de Jour de suivi d'une journée, environ deux mois plus tard permettant de déterminer si un renforcement de certains apprentissages est nécessaire ou si une nouvelle participation au programme peut être envisagée.

Contacts

Secrétariat du Centre Gériatrique : 03 27 14 92 55

Cadre de santé, Jennifer RICHARD

Infirmier(ère)s : 03.27.14.86.91

Référent du programme : Dr Rachèle CIUPA



Hôpital de jour de Rééducation et de réadaptation fonctionnelle

L'hôpital de jour de rééducation et de réadaptation fonctionnelle a pour objectif d'accompagner les patients dans la récupération ou l'amélioration de leurs capacités fonctionnelles, suite à une pathologie, un accident, une intervention chirurgicale ou une perte d'autonomie.

La prise en charge vise à :

- Améliorer la mobilité, l'équilibre, la force et l'endurance ;
- Réduire les douleurs et prévenir les récurrences ;
- Favoriser l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne ;
- Accompagner le patient dans la reprise de ses activités personnelles, sociales ou professionnelles ;
- Rendre le patient acteur de sa rééducation.

Les patients pris en charge :

Ce programme s'adresse à des patients adultes présentant notamment :

- des troubles musculo-squelettiques (rachis, membres supérieurs ou inférieurs),
- des douleurs chroniques ou récurrentes,
- des limitations fonctionnelles après chirurgie ou traumatisme,
- une perte d'autonomie impactant la vie quotidienne,
- des pathologies nécessitant une rééducation coordonnée sans hospitalisation complète.

Intervenants

Médecins de Médecine Physique et de Réadaptation, Infirmier(ère), Kinésithérapeutes, Ergothérapeute, Enseignant(e) en Activité Physique Adaptée, Psychologue, Orthophoniste, Assistant(e) social(e).

Le parcours patient

La prise en charge repose sur un programme personnalisé, associant :

- des séances de kinésithérapie individuelles,
- des ateliers de rééducation fonctionnelle,
- des exercices de renforcement musculaire et de travail de l'équilibre,
- des séances d'activité physique adaptée individuelles ou en groupe,
- des séances de balnéothérapie,
- des conseils pour l'adaptation du quotidien et la prévention des rechutes.

Soins Médicaux et de Réadaptation



Hôpital de jour de Rééducation et de réadaptation fonctionnelle

Les activités sont adaptées aux capacités et aux objectifs de chaque patient, dans un cadre sécurisé.

En sus des programmes de rééducation proposés suite à une intervention chirurgicale, **des programmes de prise en charge de pathologies chroniques** sont également proposés tels que :

- Programme « école du dos » ;
- Programme « sport santé » ;
- Programme d'activités physiques adaptées post AVC.

L'admission est réalisée sur orientation médicale, après évaluation de la situation et des besoins du patient.

Rez-de-chaussée du Pavillon Laurent THIRIONET
du lundi au vendredi

Le jour de votre venue

Présentez-vous au bureau des admissions afin de réaliser l'entrée administrative, vous serez ensuite dirigé vers le plateau technique où une infirmière vous accueillera.

Pensez à prendre vos compte-rendu médicaux, votre dernière ordonnance en cas de traitements médicamenteux ainsi que les résultats de votre dernier bilan sanguin.

Il vous est conseillé d'avoir une tenue confortable pour réaliser de l'activité physique, des chaussures qui maintiennent le pied et un maillot de bain ainsi que le nécessaire de toilette pour les séances de balnéothérapie.

Contacts

Secrétariat du Pavillon Laurent THIRIONET: 03 27 14 86 34
secretaires.thph@ch-lequesnoy.fr

Cadre de santé, Sidonie CUVELIER

Référent du programme : Dr Jean TIERTANT



Hôpital de jour de Réadaptation polyvalente à orientation cardiologique

Ce programme s'adresse aux personnes ayant présenté un événement cardiaque.

Il a pour objectif d'améliorer la condition physique, le bien-être psychologique et la qualité de vie sociale.

Entièrement personnalisé, il permet à chaque patient de mieux connaître ses capacités et ses limites, de devenir acteur de sa prise en charge et d'adapter ses efforts en toute sécurité.

Ce programme concerne les patients présentant notamment :

- une maladie coronarienne (angioplastie),
- un accident coronarien (infarctus du myocarde),
- une chirurgie cardiaque (pontage coronarien, chirurgie valvulaire, transplantation cardiaque...),
- une artérite des membres inférieurs,
- une insuffisance cardiaque.

Intervenants

Cardiologues, Infirmier(ère)s, Kinésithérapeutes, Ergothérapeute, Diététicien(ne)s, Enseignant en activité physique adaptée, Psychologue.

Condition d'admission avec test d'effort préalable et élaboration d'un bilan éducatif en amont du programme.

Rez-de-chaussée du Pavillon Laurent THIRIONET
au sein du service de réadaptation à orientation cardiologique.
Programme de 4 semaines en demi-journée

Le jour de votre venue

Présentez-vous au bureau des admissions afin de réaliser l'entrée administrative, vous serez ensuite dirigé vers le plateau technique où une infirmière vous accueillera.

Pensez à prendre vos compte-rendu médicaux, votre dernière ordonnance en cas de traitements médicamenteux ainsi que les résultats de votre dernier bilan sanguin.

Hôpital de jour de Réadaptation polyvalente à orientation cardiologique

Les séances se déroulent au sein du plateau technique du service de rééducation fonctionnelle, du lundi au vendredi, de 9 h à 13h00 ou de 13h30 à 17h00.

Des vestiaires sont mis à disposition, il vous est conseillé d'avoir une tenue confortable pour réaliser de l'activité physique, des chaussures qui maintiennent le pied et un maillot de bain ainsi que le nécessaire de toilette pour les séances de balnéothérapie.

Contacts

Secrétariat du Pavillon Laurent THIRIONET: 03 27 14 86 34
secretaires.thph@ch-lequesnoy.fr

Bureau infirmier : 03 27 14 86 89 - Readaptation-cardiaque@ch-lequesnoy.fr

Cadre de santé, Sidonie CUVELIER

Référent du programme : Dr Sylvie TONDEUX

Comment reconnaître les personnels du Centre Hospitalier du Quesnoy ?



Médecin, Cadre de Santé, Infirmier, Pharmacien, Psychologue, Diététicien, Orthophoniste, Assistante Sociale, Secrétaire médicale



Personnel de rééducation



Manipulateur en Radiologie



Aide-soignant



Agent d'entretien ASH

Vérification de l'identité

Un outil de vérification (bracelet ou tour de cou) vous sera posé dès votre arrivée permettant de fiabiliser et sécuriser votre prise en charge dans l'établissement.

Service social

Le service social a pour mission de vous informer et vous aider, ainsi que votre entourage, à résoudre des problèmes d'ordre social et administratif si vous rencontrez des difficultés liées à votre hospitalisation.

Pour joindre le Service Social : 03 27 14 86 48

Repas

Repas fourni sur place pour les patients accueillis en journée complète.

Instructions en cas d'attaque terroriste

Pour mieux vous préparer et vous protéger face à la menace terroriste, vous trouverez dans les salles d'attente, l'affiche REAGIR EN CAS D'ATTAQUE, qui illustre les instructions pratiques : « s'échapper, se cacher, alerter, résister ».

Les consignes Vigipirate restent en vigueur :

- Ne laissez aucun bagage sans surveillance.
- Ne vous garez pas devant les zones interdites ni les accès aux bâtiments.

La vigilance de chacun garantit la sécurité de tous

Sécurité

Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, vous êtes susceptibles d'être filmés par le système de vidéo protection. Des affiches sont situées dans les lieux concernés et vous informent de ce dispositif.

Interdiction de fumer

Le Centre Hospitalier est un Lieu de Santé Sans Tabac. Il est interdit de fumer dans tous les espaces clos ou couverts.

Des abris fumeurs sont disponibles à l'extérieur.

Si vous souhaitez arrêter de fumer, des consultations avec un tabacologue peuvent être organisées pendant votre séjour : renseignez-vous auprès du personnel soignant.



Prévenir les infections liées aux soins

Qu'est-ce qu'une infection associée aux soins (IAS), une infection nosocomiale (IN) ?

Les IAS sont des infections qui surviennent après un soin dans un établissement de santé, un cabinet médical ou à domicile. Une infection nosocomiale (IN) est une IAS contractée spécifiquement en établissement de santé, et qui n'était ni présente ni en incubation lors de l'admission.

Pourquoi surviennent-elles ?

Le risque d'infection dépend de l'âge, de l'état de santé du patient, des actes invasifs réalisés (comme les perfusions ou sondes urinaires) et des conditions dans lesquelles ces actes se déroulent.

Comment les prévenir ?

Bien que toutes les infections ne soient pas évitables, des règles simples d'hygiène, comme la désinfection régulière des mains avec de la solution hydro-alcoolique (SHA), le port de gants et la désinfection de l'environnement, aident à réduire le risque.



Participation des patients et des visiteurs

Patients

Pour limiter le risque d'infection, il est demandé aux patients de :

- se désinfecter régulièrement les mains (au savon ou avec la solution hydro-alcoolique), notamment après les toilettes et avant les repas ;
- éviter de rendre visite aux autres patients ;
- ne pas manipuler les dispositifs médicaux (perfusions, sondes...);
- respecter les consignes des soignants en cas de maladie contagieuse ou de bactéries résistantes.

La famille est invitée à fournir en quantité suffisante les affaires de toilette et le linge personnel, et à veiller à leur entretien régulier.

Visiteurs

Les visiteurs sont invités à :

- se désinfecter les mains avant et après la visite ;
- reporter leur visite en cas de maladie (rhume, grippe, gastro-entérite...);
- ne pas utiliser les toilettes de la chambre ;
- ne pas apporter de plantes en pot ;
- respecter les consignes données par les soignants.

Respecter les consignes données par les soignants lors de maladie contagieuse ou de l'identification de bactéries résistantes aux antibiotiques.

Prévention des infections au Centre Hospitalier du Quesnoy

La prévention des infections est coordonnée par le CLIN (Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales), en collaboration avec l'Équipe de Prévention du Risque Infectieux (EPRI) et les correspondants en hygiène des services.

Ensemble, ils mettent en place des actions de prévention, de surveillance et de formation conformément aux recommandations du Ministère de la Santé.

Soyez acteur de votre traitement

Vous êtes hospitalisé et vous suivez un traitement médicamenteux

Comment gérer cette situation à l'hôpital ?

1. J'apporte mes dernières ordonnances ainsi que mes médicaments habituels.
2. Je dois signaler au médecin les médicaments que je prends sans ordonnance (automédication, phytothérapie, aromathérapie, parapharmacie, ...)

Dès mon arrivée, je remets TOUS mes médicaments à l'infirmier(ère) qui s'occupe de mon admission (mes médicaments seront étiquetés à mon nom et rangés dans la pharmacie du service, ils me seront rendus à ma sortie).

Je n'arrive pas à prendre mes médicaments, que dois-je faire ?

Le signaler au plus vite à l'infirmier(ère) ou médecin qui s'occupe de moi. Durant mon hospitalisation, le médecin évalue et adapte mon traitement à mon état de santé (le nombre, la forme et la présentation des médicaments peuvent être différents de mon traitement habituel).

En effet, si la forme du médicament ne me convient pas (comprimé trop gros, ou mauvais goût pour une solution buvable) je dois en parler, il existe peut-être d'autres formes plus adaptées.

Il est très important de déclarer à l'infirmier(ère) ou médecin/pharmacien des éventuelles réactions indésirables suite à la prise d'un médicament (difficultés à respirer, des démangeaisons, des rougeurs, ...).

Vais-je récupérer mes anciens médicaments ?

OUI, l'infirmier(ère) me rend mes médicaments remis à l'entrée. Je n'hésite pas à les réclamer en cas d'oubli.

En résumé, quel est mon rôle ?

- Je décline clairement mon identité ;
- Je communique à l'équipe mon traitement habituel, mes allergies et antécédents ;
- Je n'hésite pas à poser des questions sur mes médicaments ;
- Je préviens immédiatement l'équipe si je ressens des difficultés à respirer, des démangeaisons, des rougeurs après la prise d'un médicament ;
- Je ne dois pas prendre de médicament à l'insu du médecin ou de l'infirmier(ère).

Vos droits et devoirs

Vos droits

Votre droit d'accès au dossier médical (art. L. 1111-7 et R. 1111-2 à R. 1111-9 du code de la santé publique)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant et fait l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle vous avez reçu des soins ou du praticien ayant constitué votre dossier et sont protégées par le secret médical.

Vous avez le droit de vous opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée. Votre droit d'opposition ne peut s'exercer que pour autant que le traitement de données nominatives mis en cause ne réponde pas à une obligation légale.

Il vous est possible d'accéder à ces informations en faisant la demande auprès de la Direction. Pour vous aider, un formulaire est disponible sur simple demande. Ces informations peuvent également vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Par ailleurs, vous pouvez consulter votre dossier sur place, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les 8 jours. Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi si vous souhaitez un envoi au domicile), sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les règles d'accessibilité à votre dossier médical, veuillez vous renseigner auprès de l'équipe soignante. Un formulaire de demande d'accès au dossier est disponible sur simple demande au niveau des admissions.

Les directives anticipées (art. R 1111-17 du code de la santé publique)

Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » : ce sont vos volontés, exprimées par écrit, sur les traitements ou les actes médicaux que vous souhaitez ou non, si un jour vous ne pouvez plus communiquer après un accident grave ou à l'occasion d'une maladie grave. Elles concernent les conditions de votre fin de vie, c'est à dire de poursuivre, limiter, arrêter ou refuser les traitements ou actes médicaux. Le professionnel de santé doit respecter les volontés exprimées dans les directives anticipées, conformément à la législation en vigueur.

La personne de confiance (art. L. 1111-6 du code de la santé publique)

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, grâce à un formulaire mis à votre disposition, une personne de votre entourage, en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'établissement considèrera comme votre "personne de confiance", sera consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle pourra en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Sachez que vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment.

Informations sur l'activité de l'établissement

Pour une totale transparence, les résultats des différentes procédures d'évaluation de la qualité des soins, dont le rapport de certification, de la satisfaction des usagers et des indicateurs nationaux sont disponibles auprès de la cellule qualité/ gestion des risques de l'établissement ou par voie d'affichage.

Événement indésirable associé aux soins

Si vous estimez avoir été victime d'un événement indésirable survenu au cours de votre prise en charge, vous pouvez le signaler, en informant le personnel, en effectuant une déclaration directement sur le portail du ministère de la Santé signalement.social-sante.gouv.fr

Vos droits

Vos plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions (extrait de loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé)

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, adressez-vous d'abord au responsable concerné. Si cette démarche ne suffit pas, vous pouvez rencontrer le directeur de l'établissement, qui assurera le suivi de votre plainte selon les règles du code de la santé publique et la Commission des Usagers (CDU). Le directeur pourra également vous orienter vers un médiateur, médecin ou non, pour examiner vos difficultés. La CDU, composée du directeur et de représentants des usagers, veille au respect de vos droits et peut examiner votre plainte. Elle participe à l'élaboration des politiques liées à l'accueil, à l'information et aux droits des usagers. Pour formuler vos remarques, réclamations ou propositions, une fiche informative est disponible à l'accueil.

Pour contacter les représentants des usagers, veuillez utiliser l'adresse électronique suivante : representants-des-usagers@ch-lequesnoy.fr ou le numéro de téléphone suivant : 03 27 14 86 05
Votre demande leur sera adressée ainsi qu'au service qualité et au secrétariat de la CDU.

Les membres de la CDU

Direction : Fabien PETIT, directeur (titulaire), Marc-Antoine HAMRIT, directeur délégué (suppléant).

Médiateur médical : Jean-Luc LEDOUX (titulaire), Dr Sylvie TONDEUX (suppléante).

Médiateur non-médical : Nathalie VESINET, coordinatrice des soins (titulaire),
Christelle CAUCHIES, responsable des serv. économiques (suppléante).

Représentants des usagers : André FOURNIER, Fédération nationale des accidentés de la vie - FNATH Nord (titulaire),
Frédéric LEFEBVRE, Fédération française des diabétiques (titulaire),

Christine BOUDIER, Union nationale des associations France Alzheimer et maladies Apparentées (suppléante),
Michel MAGDZIAK, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 59 (suppléant).

Représentant de la CME : Dr Lionel DUQUESNE, Président (titulaire), Dr Sylvie TONDEUX (suppléante).

Représentant de la CSIMRT : Nathalie VESINET, coordinatrice des soins (titulaire), Sylvie LECOLIER, (suppléante).

Représentant du personnel : Cathy WITAS (titulaire), Laura STELMASZYK (suppléante).

Droits vis-à-vis de la protection de vos données personnelles

Conformément au Règlement Général de Protection des Données, vous bénéficiez de certains droits concernant les données personnelles que vous nous communiquez :

- Droit à l'information : chaque traitement de données est enregistré dans le registre des traitements du Centre Hospitalier du Quesnoy.
- Droit d'accès : vous pouvez obtenir des informations concernant le traitement de vos données personnelles ainsi qu'une copie de ces données personnelles. Le droit d'accès concernant les données de santé s'exerce dans les conditions du cadre réglementaire fixé par le code de la santé public.
- Droit de rectification : si vous estimez que vos données personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez exiger que ces données personnelles soient modifiées en conséquence.
- Droit d'opposition : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des motifs liés à votre situation particulière excepté si le centre hospitalier démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement de données qui prévalent sur vos intérêts et vos droits et libertés, et sauf si le centre hospitalier est soumis à une obligation légale.
- Droit à la portabilité des données: pour les traitements de données fondés sur le consentement ou sur un contrat, vous avez le droit à la restitution des données personnelles que vous nous avez fournies ou, lorsque cela est possible techniquement, de les transférer à un tiers.
- Droit à l'effacement ou "droit à l'oubli" : possibilité de demander l'effacement de vos données personnelles dans les cas et selon les conditions prévues au règlement excepté pour les traitements de données nécessaires aux fins de diagnostics médicaux, de la gestion des services de soins de santé, pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique.
- Droit à la limitation du traitement de vos données personnelles: il peut être exercé dans les conditions prévues au règlement.

Vous pouvez exercer ces droits en écrivant au Délégué à la protection des données (DPO) du Centre Hospitalier du Quesnoy par mail à : dpo@ch-lequesnoy.fr ou par courrier à l'attention du Délégué à la protection des données (DPO), Centre Hospitalier 90, rue du 8 mai 1945 - 59530 Le Quesnoy.

Et pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web de l'établissement, rubrique "Politique de protection des données".

Vos devoirs

Quelques règles élémentaires de savoir-vivre

Vous allez, durant votre hospitalisation, côtoyer d'autres patients et des personnels de l'établissement. Il convient donc de respecter quelques règles élémentaires de savoir-vivre :

- Ne détériorez ni les locaux ni le matériel mis à votre disposition.
- Usez avec discrétion des appareils de radio et de télévision, ainsi que des téléphones portables.
- Evitez les conversations trop bruyantes.
- Soyez courtois avec les autres malades, les visiteurs et le personnel.

Pour les consultations spécialisées

- Soyez ponctuel lorsque vous avez rendez-vous pour une consultation (pensez à venir un peu plus tôt que l'horaire indiqué, afin d'effectuer les formalités administratives indispensables à votre prise en charge).
- Si vous ne pouvez pas vous rendre à la consultation programmée, pensez à annuler votre rendez-vous auprès du secrétariat, afin que ce créneau horaire puisse être attribué à un autre patient.

Quelques règles de sécurité

Certains patients souffrent de troubles cognitifs qui pourraient les mettre en danger s'ils sortaient des services non accompagnés. Lorsque vous quittez un service dont les issues de sortie sont équipées d'un code de sécurité, veuillez vous assurer que personne ne vous suive et veillez à refermer la porte derrière vous. De même, si vous sortez en promenade en dehors du service, veuillez en informer le personnel.

Pour la sécurité et la santé de tous, nous vous rappelons qu'à l'hôpital public, il est interdit :

- De fumer à l'intérieur des bâtiments, par mesure d'hygiène et de sécurité. Des abris fumeurs sont à disposition à l'extérieur.
- D'apporter ou de se faire apporter des boissons alcoolisées.
- De se faire remettre des vivres, boissons ou médicaments, sauf autorisation expresse de votre médecin. En effet, votre santé impose souvent un régime alimentaire particulier lors de votre hospitalisation. Le non respect de ce régime peut donc présenter un danger.
- De conserver des traitements personnels. Pour votre sécurité, vous devez les confier à vos proches ou les remettre à l'infirmier(ère) qui vous les remettra lors de votre sortie.
- D'introduire des animaux dans l'établissement (sauf les chiens-guides d'aveugles).

Les efforts des équipes de l'hôpital, ainsi que le respect de ces quelques règles de vie en commun, permettront à votre passage au sein de l'établissement de se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Le Centre Hospitalier du Quesnoy a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir un niveau maximum de sécurité compatible avec ses activités. Mais la sécurité reste l'affaire de tous.

Questionnaire de satisfaction

Afin d'améliorer la qualité de nos services, nous vous invitons à remplir le questionnaire de sortie remis lors de votre départ.

Cette enquête mesure votre satisfaction et nous aide à progresser.

Les Chartes

Charte de la personne hospitalisée

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

- Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

- La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance :
 - est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
 - doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.
 - conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
 - doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
 - doit être encouragée à conserver des activités.
 - doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
 - doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.
- Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Les Chartes

Charte éthique et accompagnement du grand âge

1

Reconnaître chaque personne dans son humanité et sa citoyenneté, dans son inaliénable dignité et dans son identité singulière

2

Favoriser l'expression par la personne de l'ensemble de ses potentialités. Se préoccuper de l'effectivité de ses droits.

3

Être à l'écoute de ce que la personne sait, comprend et exprime. L'informer de façon loyale, adaptée et respecter ses décisions.

4

Garantir à tous un accès équitable à des soins et à des aides appropriés.

5

Reconnaître le besoin, pour chaque personne, d'avoir une vie relationnelle, une vie sociale et familiale, une vie affective et une vie intime.

6

Proposer à la personne un accompagnement global et individualisé, même lorsque des aides ou des soins importants sont nécessaires.

7

Faire en sorte que chacun puisse bénéficier, jusqu'au terme de son existence, de la meilleure qualité de vie possible.

8

Respecter dans leur diversité les savoirs, les compétences, les rôles et les droits des familles et des proches.

9

Considérer et soutenir les professionnels et les bénévoles dans leur engagement auprès des personnes et valoriser leurs missions.

10

Prendre des décisions contextualisées, réfléchies et concertées, en s'efforçant de concilier l'intérêt des individus et celui de la collectivité.

Retrouver la charte dans son intégralité : www.espace-ethique.org/charte-grand-age

Charte Romain JACOB

12 recommandations pour un meilleur accès aux soins des personnes vivant avec un handicap

La charte Romain Jacob impose aujourd'hui un accès au droit commun, notamment par rapport à :

L'accès aux soins ;

L'accessibilité ;

Le droit au répit ;

L'accès à l'emploi ;

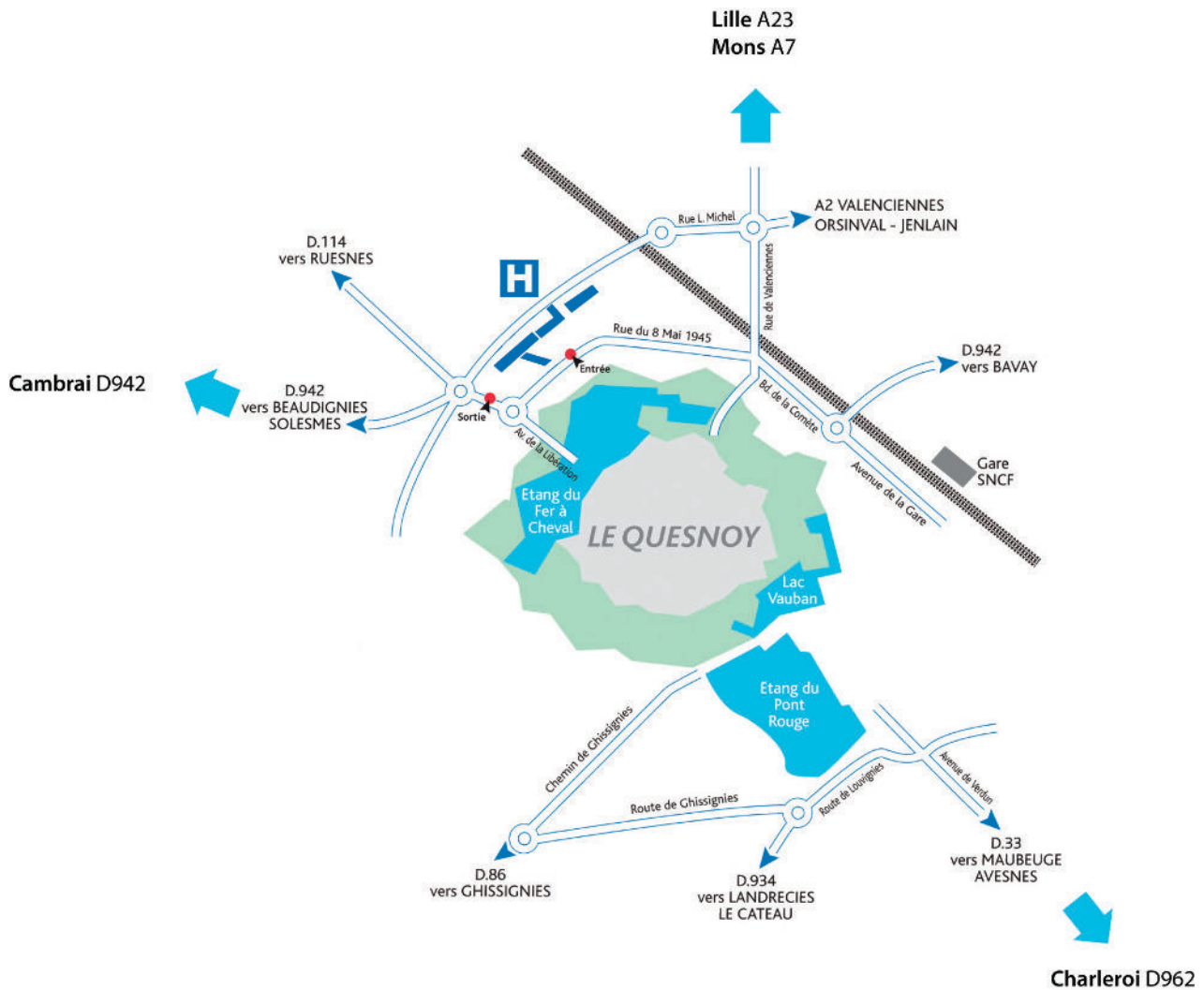
L'aide aux aidants ;

L'inconditionnalité de l'accompagnement au quotidien.

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

- Valoriser l'image que la personne en situation de handicap perçoit d'elle-même
- Valoriser l'accompagnement
- Exprimer les besoins
- Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap
- Construire une culture professionnelle commune
- Coordonner le parcours de santé
- Organiser l'accès aux soins et à la prévention
- Faciliter l'accès aux soins ambulatoires
- Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement
- Améliorer la réponse aux urgences médicales
- Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication
- Mettre en oeuvre et évaluer la charte

Retrouvez toutes les informations
de l'établissement sur le site internet
Téléchargez le livret d'accueil
du Centre Hospitalier



90 rue du 8 mai 1945, BP 20061 - 59530 Le Quesnoy
Tél 03.27.14.86.14 - Fax 03.27.14.86.59

direction@ch-lequesnoy.fr
www.ch-lequesnoy.fr